

CHARTE D'UTILISATION DU PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATION COMMUNE DE MONCOUTANT-SUR-SEVRE

A - PRESENTATION

La ville de Moncoutant-sur-Sèvre dispose d'un panneau lumineux d'information, géré par ses services administratifs qui enregistrent les messages et gèrent l'affichage. Il est situé avenue de Paris à Moncoutant.

Les objectifs visés :

- Diffuser des informations d'intérêt général liées à la vie de la Commune
- Présenter les manifestations organisées par les associations de la Commune
- Eviter les affichages sauvages qui nuisent à l'environnement de la Commune.

B - NATURE DES MESSAGES ET IDENTIFICATION DES ANNONCEURS

1) Les annonceurs potentiels

- La commune de Moncoutant-sur-Sèvre
- Les associations monsévriennes.

2) Les types de messages

Il doit s'agir d'informations d'intérêt général pour des événements se déroulant sur la commune et qui s'adressent à un nombre significatif de personnes :

- Les informations municipales : la vie et l'action communales
- Les manifestations culturelles, sportives et associatives d'envergure et à caractère exceptionnel (intérêt général et rayonnement sur le territoire)
- Les informations liées à la circulation et à la sécurité
- Les messages d'alerte.

3) Les messages exclus de ce cadre

- Les messages ne présentant pas un intérêt communal affirmé
- Les manifestations régulières
- Les messages d'ordre privé émanant d'un particulier ou d'une entreprise
- Les messages commerciaux
- Les messages internes à une association ou réservés à ses seuls membres
- Les informations à caractère politique, syndical et religieux
- **Attention**, pour les clubs sportifs, il ne sera pas possible d'annoncer chaque journée de championnat.

C. PROCEDURES A RESPECTER POUR LES ASSOCIATIONS OU CLUBS

1) La demande

Chaque association souhaitant proposer un message devra compléter un formulaire disponible en version papier à l'accueil de la mairie et des mairies déléguées, ou en téléchargement sur le site internet de la commune : www.moncoutantsursevre.fr

2) Les messages

Le message comportera les informations de base suivantes :

- Quoi ? (le titre de la manifestation)
- Quand ? (la date et l'heure)
- Où ? (le lieu)
- Qui ? (l'organisateur)
- Information complémentaire (N° de téléphone de contact)

Le message sera rédigé par le service communication de la Commune afin d'assurer une harmonisation de l'ensemble des messages diffusés.

3) Les délais à respecter

Les demandes de diffusion devront parvenir en Mairie ou envoyées par mail à l'adresse suivante : laurence.leclercq@moncoutantsursevre.fr au minimum 4 semaines avant la manifestation, avec si possible l'affiche et/ou le logo de l'association. (Format JPEG)

Toute demande hors délais ne sera prise en compte que dans la limite des espaces disponibles et ne sera pas prioritaire.

4) La diffusion des messages

La Commune se réserve un droit prioritaire dans la diffusion des informations. Elle reste juge de l'opportunité de la diffusion et de la durée d'affichage des messages (15 jours maximum) qui lui sont proposés et se réserve le droit de refuser ceux-ci.

Le nombre de passage sera dépendant du nombre de messages à diffuser à la période considérée.

La Ville de Moncoutant-sur-Sèvre ne saurait être tenue responsable de la non diffusion des messages en raison d'incidents techniques ou d'agenda complet.

Association/Structure :

Nom et prénom du représentant :

Reconnait avoir lu et accepté la charte d'utilisation du panneau lumineux.

Fait à Moncoutant-sur-Sèvre, le

Signature